
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 23 MARS 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 5

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES
ET AUTORISATION DE
SOUSCRIRE L'ACCORD-CADRE
FOURNITURE ET ACHEMINEMENT
D'ELECTRICITE ET
SERVICES ASSOCIES**

Date de convocation : 17 mars 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 29 mars 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée en fin de séance après les votes des délibérations), Mme ZANATTA, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. Jean-Paul VILLEMUR (arrivé à 15 H 45), M. FERON, Mme AUMONIER, Mme BARATON (arrivée à 14 H 55), M. BAUDIN (arrivé à 14 H 45).

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NADAL jusqu'à son arrivée en fin de séance après les
votes des délibérations,
Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
M. VILLEMUR, qui a donné pouvoir à Mme GIRARDIN, jusqu'à son arrivée à 15 H 15.
M. GAY, qui a donné pouvoir à Mme BARATON,
M. CHALET, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose :

En conformité avec les dispositions de la loi NOME de 2010 et la fin des tarifs réglementés pour les professionnels, la fourniture d'électricité nécessite une mise en concurrence.

.../...

Pour massifier leur volume d'électricité achetée et mutualiser leur expertise, la CAN, le CCAS et la Ville de Niort ont souhaité constituer un groupement de commande pour l'achat d'électricité.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2027. La Ville de Niort est coordinatrice de ce groupement.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre multi attributaires alloti par gestionnaire de réseau (ENEDIS et GEREDIS). La fourniture commencera le 1^{er} janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2027. Les tarifs sont fixés par des marchés subséquents qui feront l'objet d'une mise en concurrence des titulaires.

Compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie et de l'évolution constante des taxes et contributions liées à l'énergie, les accords-cadres seront établis sans montant mais à partir de volumes annuels estimatifs et maximum. L'annexe 1 récapitule ces volumes pour chaque entité du groupement.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Niort, le CCAS et la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président à la signer ;
- **APPROUVER** les caractéristiques essentielles des marchés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à l'issue de la procédure.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusés :	2

Pour extrait conforme
NIORT, le 29 mars 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

Nicolas VIDEAU